

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 81-382 du 9 Novembre 1981

chargeant le Camarade François DOSSOU,  
Ministre des Transports et des Communications,  
de l'intérim du Camarade Paul KPOFFON,  
Ministre de la Santé Publique pour compter du  
7 Novembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 7 Novembre 1981, le Camarade François DOSSOU,  
Ministre des Transports et des Communications est chargé de l'intérim du  
Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Paul KPOFFON.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 Novembre 1981

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTC-MSP 6 autres  
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE ET ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI -  
Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-